

Nationalité vs citoyenneté

Clarification conceptuelle souvent absente du débat.

Le débat sur l'indépendance du Québec demeure souvent embrouillé par une confusion persistante entre nationalité et citoyenneté. Or ces deux notions relèvent de registres distincts. La nationalité renvoie à l'existence d'un peuple dans le temps long, alors que la citoyenneté désigne l'appartenance juridique à un État. Clarifier cette distinction est indispensable si l'on veut discuter sérieusement d'autodétermination sans tomber dans des raccourcis idéologiques.

La nationalité n'est pas d'abord un statut administratif. Elle correspond à une communauté humaine façonnée par l'histoire, la langue, la culture et une mémoire collective. **Elle précède l'État et peut lui survivre.** Au Québec, cette réalité nationale ne se résume ni à une abstraction juridique ni à une simple addition d'individus. Elle s'est constituée sur ce territoire par un processus historique concret, marqué à la fois par l'**enracinement** européen francophone et par des **alliances durables** avec plusieurs nations autochtones.



Contrairement à une idée répandue, les Canadiens français dits de souche ne peuvent être assimilés à une population immigrante au sens classique du terme. Leur présence continue sur le territoire depuis le dix-septième siècle, leur adaptation au milieu nord-américain et leur métissage documenté avec les peuples autochtones ont donné naissance à un peuple nouveau. Cette réalité est bien établie par l'historiographie québécoise et ne relève ni du mythe ni de la négation des Premières Nations. Elle décrit la formation d'une société distincte, enracinée ici, et non une simple colonie de passage.

Certaines sociétés autochtones, présentes dans des zones spécifiques du territoire québécois ou y ayant circulé, avaient une existence politique, culturelle et sociale organisée avant l'arrivée des États coloniaux européens. Elles ont noué avec les Français des alliances militaires, économiques et diplomatiques reconnues par les deux parties, qui ont contribué à la survie mutuelle dans un contexte de conflits inter-autochtones et impériaux violents. Ces interactions ont joué un rôle dans la formation du peuple québécois, en particulier dans la genèse d'une société métissée entre Français et autochtones, tout en évitant de figer l'histoire autochtone dans un récit homogène ou de généraliser leur occupation territoriale.

La citoyenneté, à l'inverse, relève du droit positif. Elle définit les droits politiques, les devoirs civiques et l'égalité juridique au sein d'un État donné. Elle est ouverte, encadrée par la loi et accessible à ceux qui y adhèrent. Dans un Québec souverain, la citoyenneté québécoise aurait précisément pour fonction de permettre à des personnes venues d'ailleurs de **s'intégrer à un cadre politique commun, fondé sur une nation déjà constituée**. L'intégration n'implique pas l'effacement des origines individuelles, mais **l'adhésion à une culture civique et à une continuité historique partagée**.

C'est ici que le mythe selon lequel tout le monde serait immigrant (idéologie du multiculturalisme) devient problématique. En niant l'existence d'un peuple fondateur et d'un rapport ancien au territoire, on fragilise la légitimité même de la nation et on transforme la citoyenneté en simple procédure administrative détachée de toute mémoire collective. Une société politique durable repose pourtant sur une base historique assumée, capable d'accueillir sans se dissoudre.

Ernest Renan rappelait déjà cette exigence dans sa conférence de 1882 *Qu'est-ce qu'une nation*, lorsqu'il écrivait que **la nation repose sur « un riche legs de souvenirs » et sur « le désir de vivre ensemble », c'est-à-dire de vivre ensemble au sein d'un même peuple**. Cette formule, souvent citée dans les sciences politiques, souligne que l'adhésion civique ne peut exister sans une conscience historique minimale.

L'indépendance du Québec s'inscrit dans cette logique. Elle ne viserait ni l'exclusion ni la hiérarchisation des citoyens, mais la cohérence entre une nationalité issue de l'histoire et une citoyenneté définie démocratiquement. Reconnaître le rôle des peuples autochtones et l'enracinement du peuple québécois n'est pas un repli identitaire. C'est la condition d'un projet politique lucide, capable d'accueillir les nouveaux arrivants sans nier ceux qui ont bâti ce pays et lui ont donné sa forme actuelle.

Louis-Martin Carrière